

AR Prefecture

082-218200137-20250224-25\_002-DE  
Reçu le 25/02/2025  
Publié le 05/02/2025



---

**COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025**

## SOMMAIRE

---

I – PREAMBULE	P 3
II – L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET FINANCIER	P 4
III – CONJONCTURE EN FRANCE	P 6
IV – FINANCES LOCALES : TENDANCES 2024 & PERSPECTIVES 2025	P 8
V – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	P 11
VI – LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA	P 24
VII – LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	P 25

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des établissements publics de coopération intercommunale en matière de DOB stipulant dorénavant :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, le maire (ou Président de l'EPCI) présente au Conseil Municipal (ou Conseil Communautaire), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal (Conseils Communautaires pour les EPCI) dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le ROB constitue ainsi une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, les départements, les régions et les métropoles.

Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les budgets suivants :

- le budget principal,
- le budget annexe du cinéma,
- le budget annexe de l'assainissement.

Source : 240512 - LBP – Conjoncture économique

## Situation mondiale : divergences

### • Hétérogénéité entre grandes régions du monde :

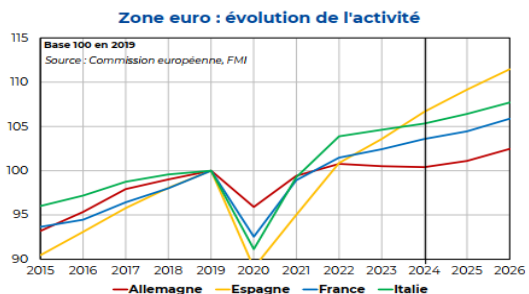
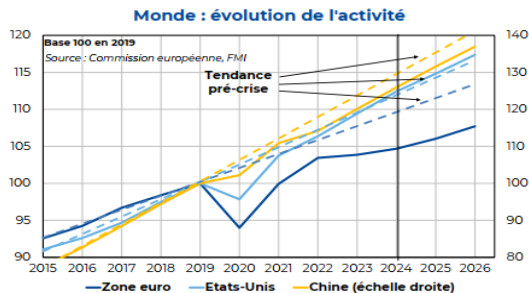
- **Etats-Unis** : une croissance toujours soutenue.
- **Chine** : ralentissement du tendanciel d'activité (démographie, potentiel de rattrapage). Difficultés structurelles : crise immobilière, difficulté à transformer le modèle de croissance.
- **Zone euro** : croissance lente (autour de 1 % l'an). Modération inflation + baisse des taux devraient soutenir un peu la croissance (consommation, immobilier).

### • Hétérogénéité au sein de la zone euro :

- **Allemagne** : activité à l'arrêt depuis la crise Covid. Difficultés du secteur automobile.
- **Italie/Espagne** : activité dynamique depuis la crise Covid. Plans de relance importants qui ont pu soutenir la croissance. Marché du travail dynamique en Espagne.

04/12/2024

Cl - Interne



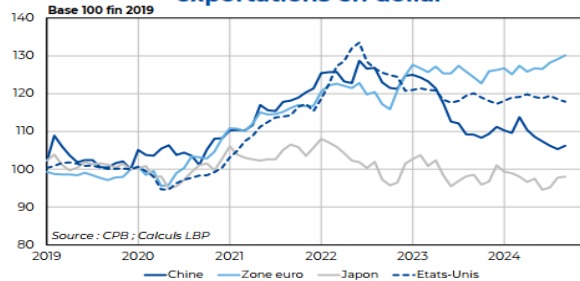
## Situation mondiale : divergences

### • La zone euro souffre en particulier d'une perte de compétitivité importante depuis la crise Covid :

- **Crise énergétique** : Disparition du gaz russe, hausse des coûts de l'électricité ;
- **Ecart de productivité** : Dynamique de productivité très atone en zone euro depuis la crise Covid ;
- **Les pays asiatiques profitent de la dépréciation de leurs devises** : Chine et Japon notamment.

### • Les secteurs de spécialisation en zone euro sont en pleine mutation : automobile en Allemagne, Italie.

### Monde : évolution du prix des exportations en dollar



## Quelles implications à la suite de l'élection de D. Trump ? \*



• **Réindustrialisation** : baisse du coût de l'énergie (forage), baisse des impôts des producteurs domestiques et des contraintes réglementaires, hausse des droits de douane (+10 ou 20 %, selon les produits, et même à 60 % sur les importations chinoises).



• **Renforcer le pouvoir d'achat** : baisse du coût de l'énergie et hausse des revenus par la réindustrialisation et le maintien des baisses d'impôts du Tax Cuts & Jobs Act (promulgué en 2017 et qui échoit en 2025).



• **Modification de l'Inflation Reduction Act mis en place par J. Biden et tourné vers les énergies renouvelables.** Le secteur pétrolier et la défense devraient en bénéficier.



• **Arrêt de l'immigration illégale.**



• **Désengagement des conflits qui se déroulent ailleurs dans le monde.**

### Conséquences

- **Finances publiques** : le programme est très coûteux et fera dérapé la dette.
- **Actions** : Les marchés actions américains devraient être soutenus. Mais : impacts sectoriels et baisse de l'activité mondiale (si guerre commerciale).
- **Dollar** : Le dollar serait renforcé (taux plus élevés).
- **Taux** : hausse des taux américains. Par contagion internationale, les taux longs européens pourraient monter.
- **Impact pour la zone euro** : points d'attention sur le commerce extérieur (zone euro excédentaire sur les échanges avec les US).

## L'inflation est proche de la cible en zone euro

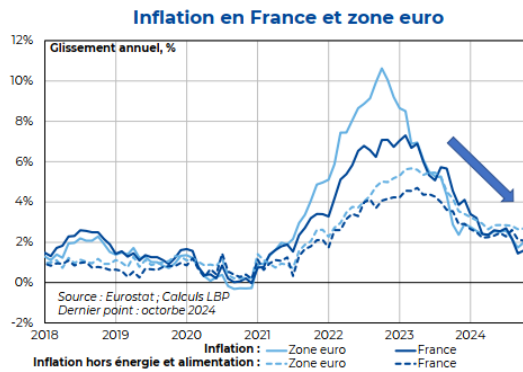
### • L'inflation a nettement diminué en zone euro depuis début 2023.

- Le contrechoc des prix de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) a participé à cette décrue.
- L'inflation sous-jacente – hors éléments volatils (énergie, alimentaire) – a également diminué, avec la décélération des salaires.

### En novembre :

- Zone euro : 2,3 % d'inflation ;
- France : 1,7 % d'inflation (IPCH).

La BCE attend 2,2 % d'inflation en zone euro pour 2025 (moyenne annuelle).

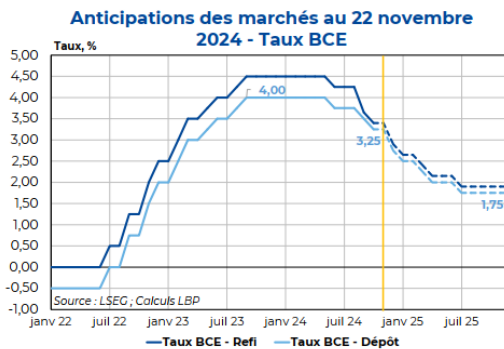


## La BCE a entamé ses baisses de taux

• La décrue de l'inflation, conjuguée à une activité atone en zone euro, a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux : 3 baisses de 25 pb réalisées depuis juin dernier (taux de dépôt actuel : 3,25 %)

• Les marchés anticipent une poursuite de ce cycle de baisse : 1 baisse fin 2024 puis 4 à 5 baisses en 2025. Point d'atterrissage : entre 1,75 % et 2,00 % sur le dépôt.

• A surveiller : évolution des salaires, risque sur l'énergie à surveiller (prime géopolitique, hiver rude), politique monétaire US.



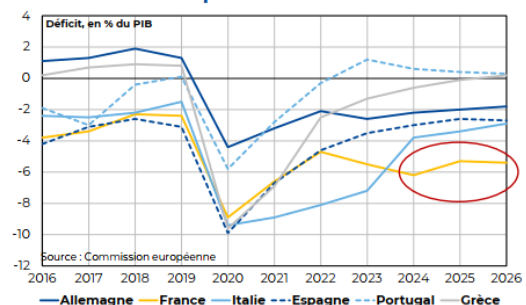
## La dégradation des finances publiques pèse sur le spread

• La plupart des pays sont ressortis avec des finances publiques dégradées de la crise Covid. Mais la France se distingue par l'absence d'amélioration du déficit depuis 2 ans, voire une détérioration.

• Déficit attendu à 6,1 % en 2024 (Commission européenne). Retour à 3 % désormais envisagé pour 2029 !

• **Conséquences** : dérapage de la trajectoire de dette publique et hausse de la charge d'intérêt de la dette (qui devrait représenter 3 % du PIB en 2026 soit 87 Md€, contre 1,5 % en 2019).

### Déficits publics en zone euro



*Spread* : écart ou différentiel entre 2 taux ou indices de point

Source : 240512 - LBP - Conjoncture économique

## Croissance : les moteurs internes sont grippés

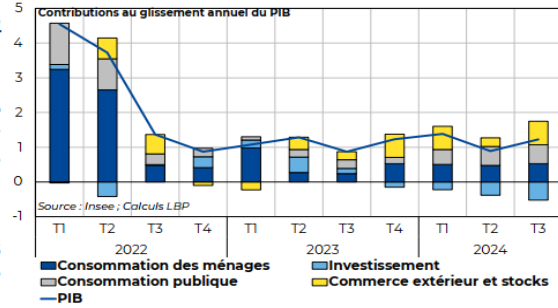
13

• **L'économie française évolue à un rythme d'environ 1 % sur un an. C'est proche de son rythme « potentiel ».**

• **Toutefois, les moteurs de cette croissance semblent fragiles :** sur un an, le commerce extérieur et la consommation publique tirent l'essentiel de l'activité.

• **Le climat des affaires (opinion des chefs d'entreprise) reste mou, sous la moyenne de longue période.** Les difficultés d'offre observées en 2022/2023 (recrutement, prix de l'énergie, approvisionnement) ont laissé place à des difficultés de demande.

France : contributions à la croissance du PIB



Source : Insee ; Calculs LBP

## La consommation est bridée par la volonté d'épargner

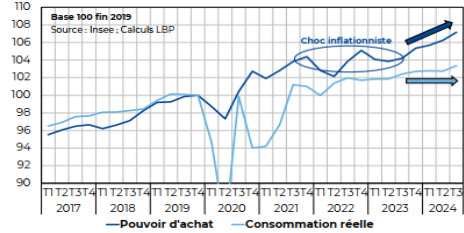
14

• **Le pouvoir d'achat des ménages s'est redressé de +2,8 % depuis la mi-2023,** à la suite de la crise inflationniste (accélération des salaires, baisse de l'inflation).

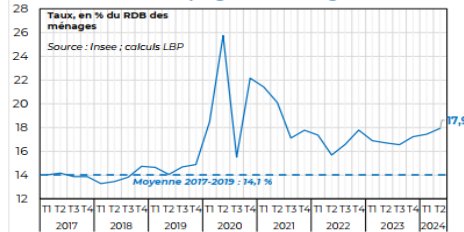
• **Pourtant, la consommation des ménages est atone : +0,9 % sur un an.**

• **La raison : le taux d'épargne des ménages a encore augmenté.** Mi-2024, il excède de près de 4 points son niveau d'avant crise sanitaire (17,9 % contre 14,9 %). Cette réserve de consommation représente plus de 2 points de PIB (70 Md€).

Ménages : pouvoir d'achat et consommation



Taux d'épargne des ménages



06/12/2024

C1 - Interne

## L'investissement privé a souffert de la hausse des taux

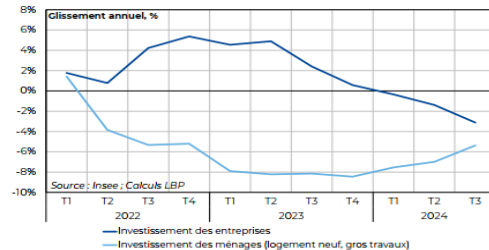
15

• **L'investissement des entreprises** est en recul depuis quatre trimestres (faiblesse de la demande, hausse des taux, incertitude politique).

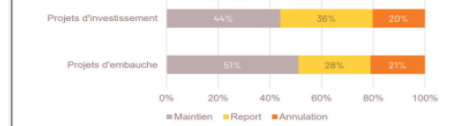
• **L'investissement des ménages** (construction neuve et travaux) a nettement diminué depuis deux ans avec la dégradation du marché immobilier.

• **Perspectives :** la *contexte de baisse des taux BCE pourrait stimuler l'investissement. Attention toutefois à l'effet « incertitudes » lié au contexte politique et fiscal.*

Croissance de l'investissement sur un an



Impact de l'incertitude politique sur les projets d'investissement et d'embauches



Base : Répondants qui ont / avaient des projets d'embauches (resp. d'investissement)  
Source : Bpifrance Le Lab / Rexecode

06/12/2024

C1 - Interne

## Situation des entreprises : résilience mais des défaillances en nette hausse

• Selon l'enquête Afte/Rexecode, la situation de trésorerie des entreprises s'est dégradée depuis le mi-2023, mais elle reste globalement proche des niveaux de long-terme.

• Toutefois, le nombre de défaillances d'entreprise a nettement augmenté depuis 2021. Depuis le début de l'année 2024, elles sont en moyenne 12 % plus élevées que le niveau observé entre 2010 et 2019 (et +62 % hors microentreprises !).

• Cette dynamique générale cache une forte hétérogénéité : par taille d'entreprises, par secteur d'activité et par région.

06/12/2024

C1 - Interne

Situation de la trésorerie d'exploitation



France : défaillances d'entreprises



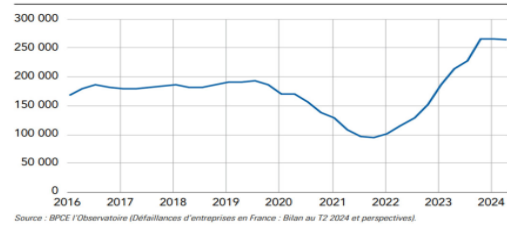
## La faiblesse de l'activité pourrait peser sur l'emploi

• Beaucoup de créations d'emplois malgré la crise Covid et la crise énergétique. A tel point que la productivité était en baisse au niveau macroéconomique.

• Les raisons : facteurs de soutien pendant le Covid, envolée du nombre d'apprentis, rétention de main-d'œuvre dans un contexte de chômage très bas (lié aussi à une population active qui progresse peu).

• Les signaux sont passés à l'orange : les difficultés de recrutement reculent ce qui limite la rétention de main-d'œuvre, compétitivité industrielle en Europe abaissée par le prix de l'énergie, défaillances d'entreprises plus élevées.

Nombre d'emplois menacés par des défaillances



## Immobilier : point d'inflexion ?

• Pour rappel, la hausse des taux de crédit depuis 2022 a pénalisé d'environ 25 % le pouvoir d'achat immobilier des ménages.

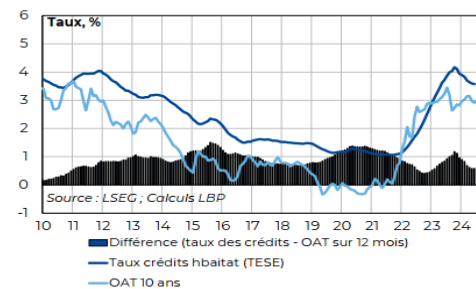
• Depuis, le pouvoir d'achat immobilier des ménages est en phase de rattrapage. La progression du revenu nominal et la correction des prix immobiliers permettent aux ménages de regagner progressivement en pouvoir d'achat.

• Le redressement du pouvoir d'achat immobilier ne se fera pas par un retour aux « taux bas » : il ne faut pas s'attendre à davantage de baisse sur les taux de crédits habitat, compte tenu du niveau actuel des taux de marché.

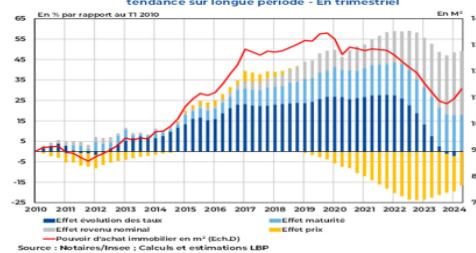
06/12/2024

C1 - Interne

OAT 10 ans et taux des crédits habitat



Evolution du pouvoir d'achat immobilier des ménages - tendance sur longue période - En trimestriel



## Immobilier : point d'inflexion ?

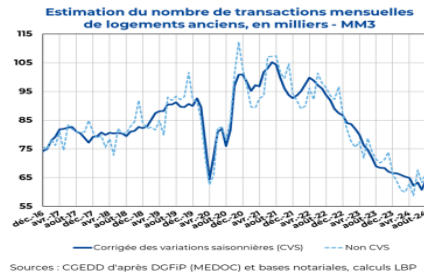
• **Mi-2024, le marché immobilier ancien semble avoir passé un point d'inflexion :**

- **Les prix de l'immobilier cessent de se contracter :** au 3<sup>e</sup> trimestre, les prix dans l'ancien n'ont baissé que de -0,1 %.
- **Les transactions cessent de diminuer, voir progressent.**

• Cette dynamique pourrait se prolonger en 2025. **Mais le marché ne retrouverait pas les hauts niveaux de volumes connus en 2019-2022.**

• **Attention :** évolution du marché immobilier en cas de dégradation de l'emploi, impact d'une hausse du taux de l'OAT, incertitude fiscale (PTZ ?).

C1 - Interne

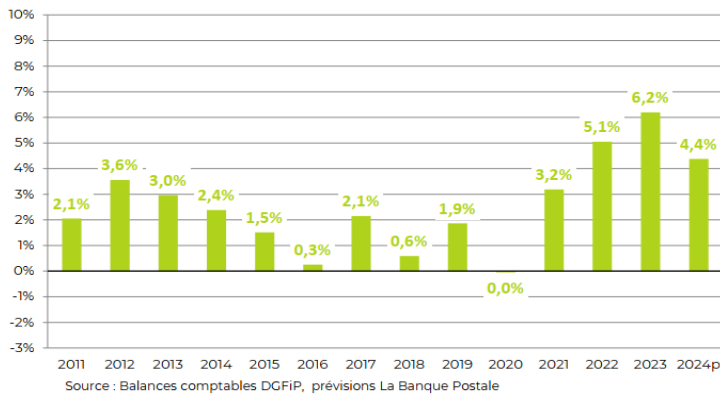


## IV – FINANCES LOCALES – TENDANCES 2024 PERSPECTIVES 2025

Source : 241205 - LBP – Note de conjoncture et tendance 2025 MP

### Des dépenses de fonctionnement ralenties mais toujours dynamiques

#### Évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales



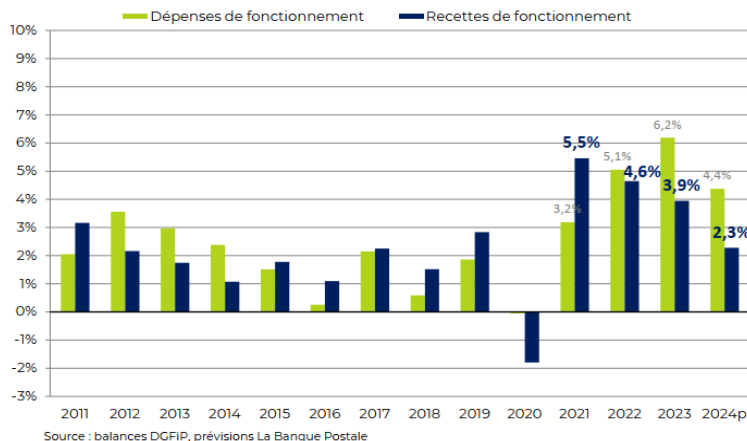
#### Évolution des dépenses de fonctionnement (prévisions pour 2024)

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 4,8 %  
 Départements : + 3,7 %  
 Régions et CTU : + 3,8 %



### La permanence de l'effet de ciseaux

#### Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement des collectivités locales



#### Évolution des dépenses de fonctionnement (prévisions pour 2024)

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 4,8 %  
 Départements : + 3,7 %  
 Régions et CTU : + 3,8 %

#### Évolution des recettes de fonctionnement (prévisions pour 2024)

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 3,1 %  
 Départements : + 0,3 %  
 Régions et CTU : + 2,1 %



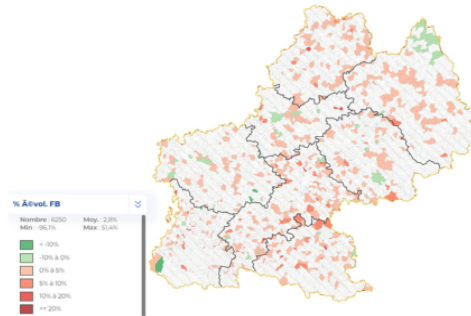


## Une fiscalité déstructurée

- Une sensibilité fiscale au calendrier ?

Evolution de la pression fiscale	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Cotisation foncière des entreprises
<b>Communes</b>				
2023	2,79 %	0,48 %	4,29 %	0,36 %
2024	0,70 %	0,43 %	0,69 %	0,11 %
Midi-Pyrénées	0,39 %	0,24 %	0,58 %	0,07 %
<b>EPCI à fiscalité propre</b>				
2023	4,59 %	2,10 %	3,84 %	0,70 %
2024	2,37 %	1,44 %	2,38 %	0,40 %
Midi-Pyrénées	1,39 %	1,13 %	3,17 %	0,10 %

## Évolution du taux de foncier bâti en 2024



Source : DGFIP 2023-2024  
Traitement LA BANQUE POSTALE

- La TVA, Taxe à Visibilité Approximative ?
- Quel horizon pour les impôts dédiés ?
  - Taxe GEMAPI : + 2,4 M€ en Midi-Pyrénées



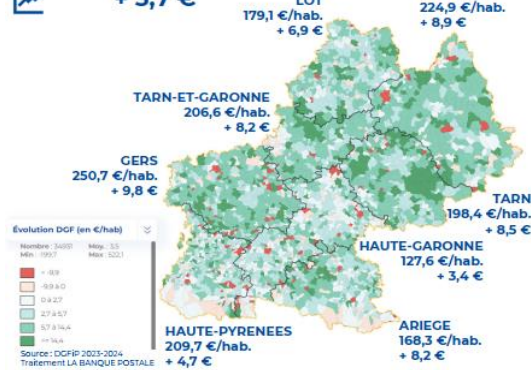
## Une DGF fragilisée sauf si...

**En 2024, la DGF des communes du Midi-Pyrénées a progressé pour 9 communes sur 10 de 5,7 €/habitant...**

... c'est plus (3,8 €/hab) que les communes des autres départements de métropole.

Midi-Pyrénées  
171,7 €/hab.

+ 5,7 €

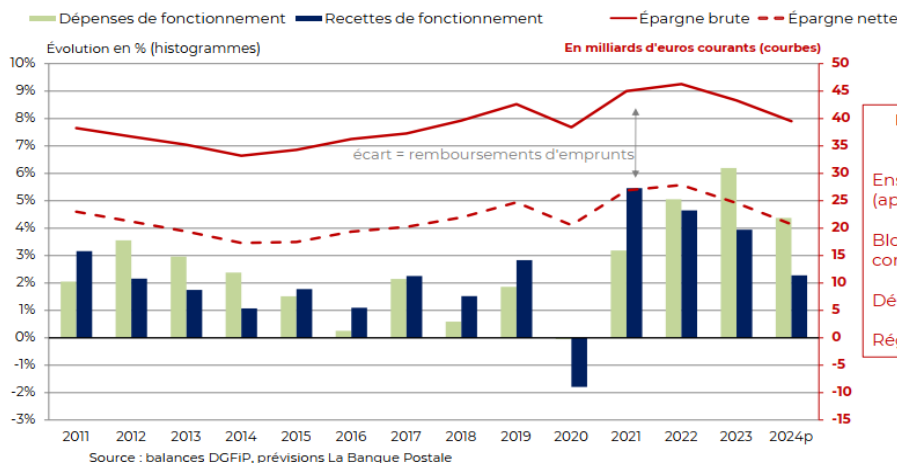


	DGF en hausse		DGF en baisse	
	Nb communes	% communes	Nb communes	% communes
09 Ariège	289	89%	37	11%
12 Aveyron	264	93%	21	7%
31 Haute-Garonne	519	89%	67	11%
32 Gers	421	91%	40	9%
46 Lot	294	94%	19	6%
65 Hautes-Pyrénées	402	86%	67	14%
81 Tarn	298	95%	16	5%
82 Tarn-et-Garonne	183	94%	12	6%
Midi-Pyrénées	2670	91%	279	9%
Autres départements	27376	86%	4612	14%



## Des tensions accrues sur l'autofinancement

### Les composantes de l'évolution de l'épargne des collectivités locales

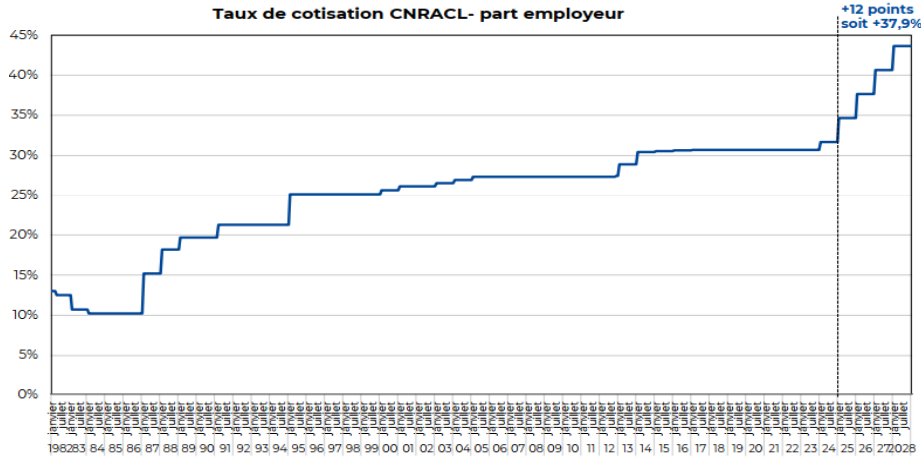


### Évolution de l'épargne brute (prévisions pour 2024)

- Ensemble des collectivités : - 8,7 % (après - 6,4 % en 2023)
- Bloc communal (budgets annexes compris) : - 4,4 %
- Départements : - 31,8 %
- Régions et CTU : - 5,1 %



# PLFSS 2025 : hausse du taux employeur à la CNRACL



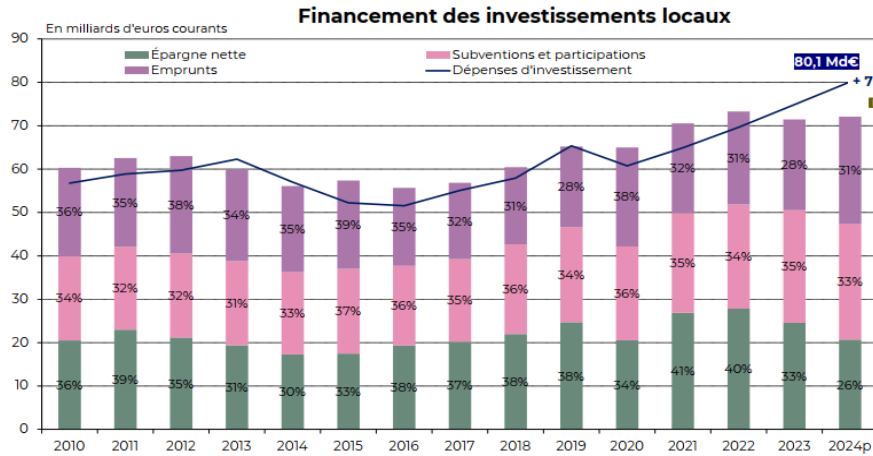
**Impact pour les collectivités locales**  
d'une hausse de 12 points en 4 ans (sur la base de la masse salariale 2023)

2025 : + 1 Md€  
↓  
2028 : + 4 Mds€

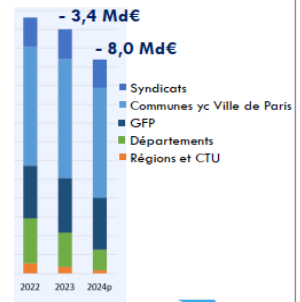
Source : CNRACL ; PLF 2025



## Un investissement volumineux



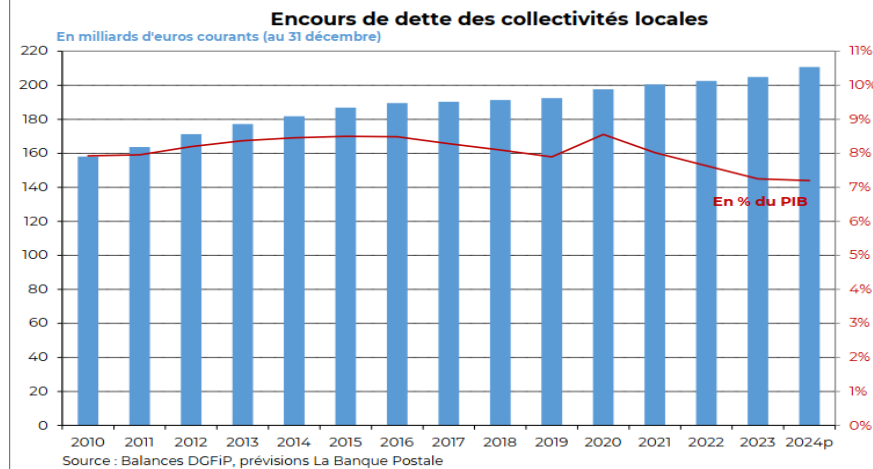
**Prélèvement sur la trésorerie pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive (prévisions)**



Source : Balances DGFIP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.  
Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.



## Une reprise maîtrisée de l'endettement...

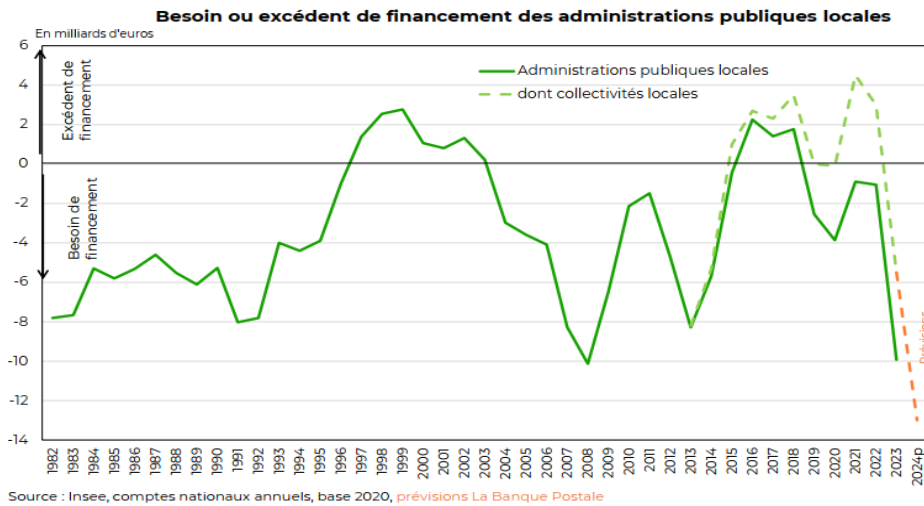


**Évolution de l'encours de dette (prévisions pour 2024)**

Ensemble des collectivités : + 2,8 %  
Bloc communal (budgets annexes compris) : + 1,9 %  
Départements : + 3,8 %  
Régions et CTU : + 4,9 %

Source : Balances DGFIP, prévisions La Banque Postale



Collectivités locales et « déficit public » : quelles réalités ? <sup>13</sup>**Quelles perspectives après 2024 ?**

- Loi de finances ou pas ?
- La logique d'une fin de mandat,
- Les nécessités de la transition écologique,
- Les conditions du redressement des finances publiques.

**V – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE**

*Les montants 2024 ne correspondent pas au CA 2024, il s'agit de montants approchés. Les montants 2025 et 2026 sont des montants prévisionnels.*

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour les exercices 2025 et suivants.

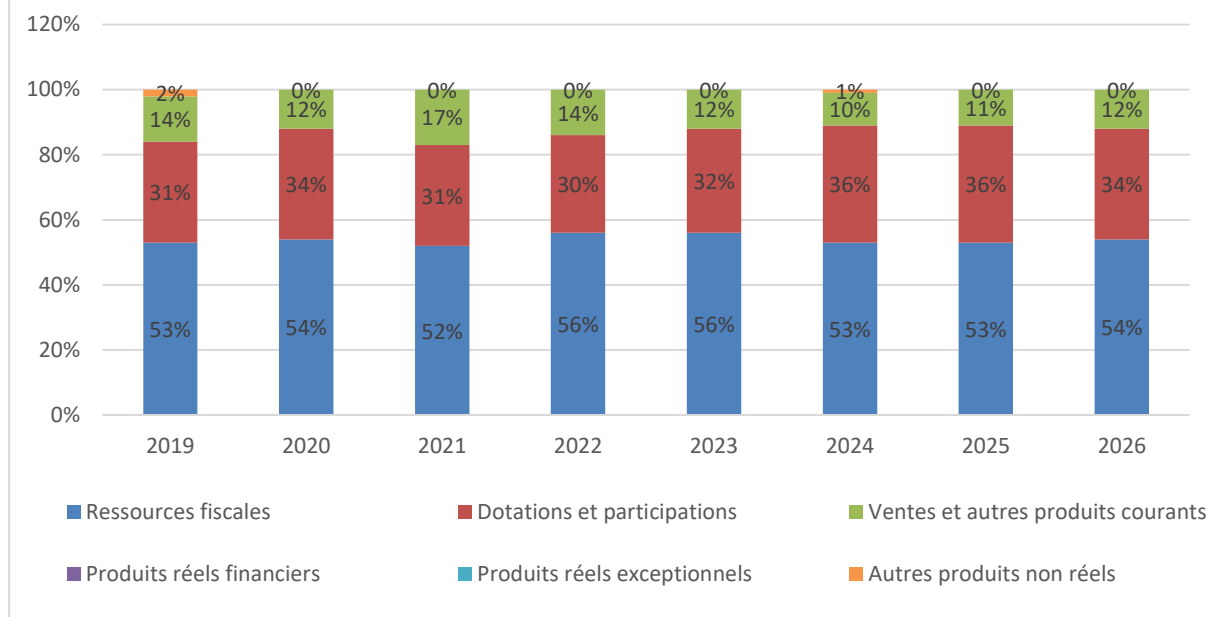
Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise en fonctionnement,
- Stabilité des impôts directs,
- Mise en œuvre du programme d'investissement,
- Modération de l'endettement.

La commune de Beaumont de Lomagne a pour souhait de préserver ces principes et les orientations budgétaires stratégiques du présent rapport s'inscrivent dans cette perspective.

**A – Les recettes de fonctionnement**

## Structure et évolution des recettes de fonctionnement



## REPERES

2023 (en €/hab)	Montant en €/hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources fiscales	632	570	734	756
Dotations et participations	363	254	270	258
Ventes et autres produits courants non financiers	143	100	123	140
Produits réels financiers	0	2	1	1
Produits réels exceptionnels	0	8	9	11

Strate de référence – Population : 3947

Régime fiscal : FPU – Communes de 3 500 à 5 000 hab.

## A.1 – Les recettes fiscales

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

La revalorisation des bases fiscales pour 2025 ne dépendant pas de la loi de finances, elle s'appliquera à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisée (ICPH) de novembre dernier, soit 1,7 % (après une revalorisation de 7% en 2023 et de 3,9% pour 2024).

Depuis 2024, l'assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation est effective (délibération du conseil municipal du 3 avril 2023). Cela permet à la commune d'obtenir des recettes supplémentaires. Le but n'étant pas que ces recettes perdurent mais d'inciter les propriétaires de logements vacants à leur mise sur le marché et/ou leur rénovation. Elle a rapporté pour cet exercice, 46 792 € à la commune.

De même, depuis 2024, la taxe sur les friches commerciales est applicable aux biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de la même période. Le but étant d'encourager les propriétaires de friches commerciales à la mise sur le marché

ou l'exploitation de ces biens. Leur inexploitation ayant un effet préjudiciable à la dynamique commerciale de la ville. Elle a rapporté 1 953 € en 2024.

Pour la commune, sur la période 2019-2023, les ressources fiscales perçues par la commune connaissent une évolution de 9,8 %, soit près de 222 624 € de produit fiscal supplémentaire en 2023 par rapport à 2019.

Par contre, l'évolution 2022-2023 est négative (-6,3 %) en raison de la forte baisse des droits de mutation.

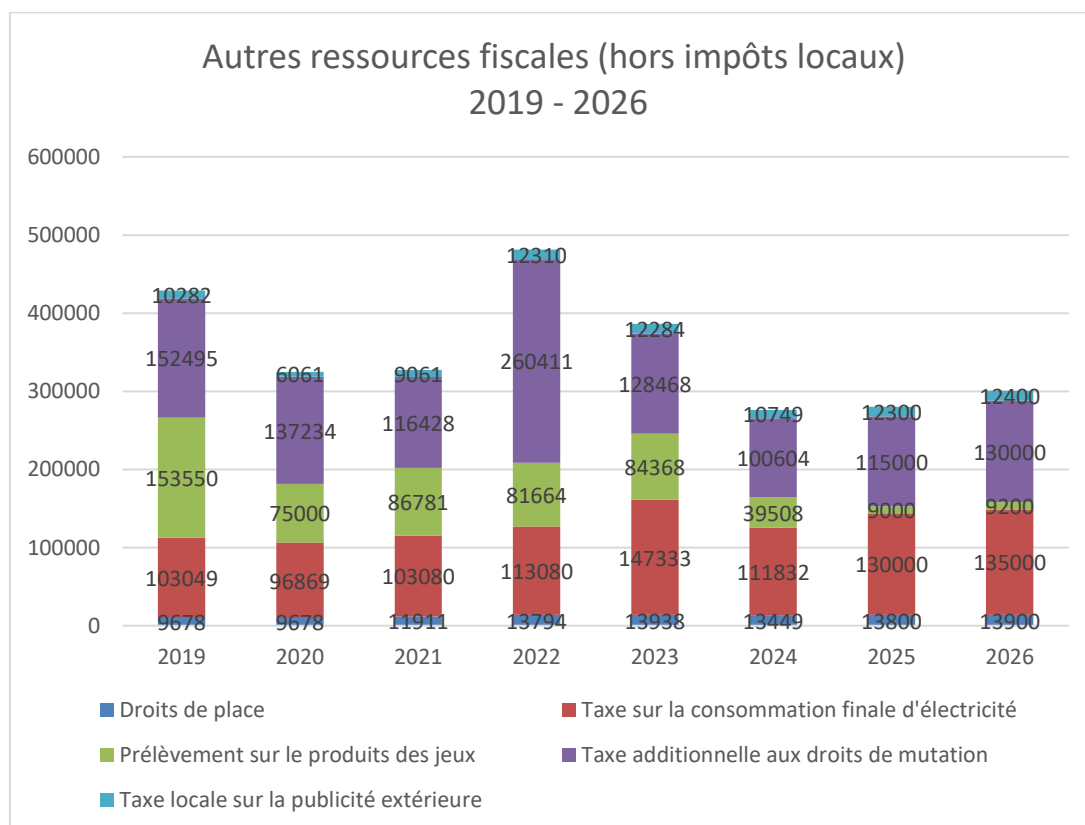
Comme les années précédentes, le levier de la fiscalité ne sera pas utilisé. Il n'y aura donc pas d'augmentation d'impôts en 2025. Les taux communaux (TFB et TFNB) ne seront pas modifiés car l'augmentation des bases devrait à elle seule influencer sur les factures des taxes locales de nos concitoyens.

Pour rappel, les taux en vigueur sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,57%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,45%,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,96 %

## A.2 – Les produits de fiscalité indirecte

Les ressources fiscales sont complétées par diverses taxes (détail dans le graphique ci-dessous).



Représentant un peu plus de 12% des ressources fiscales propres, elles sont principalement de trois ordres :

- Le fonds départemental de taxe additionnelle aux droits de mutation, en nette diminution en 2023 et 2024 (de - 132 000 € en 2023 et - 28 000 € en 2024). En cause, la baisse des transactions immobilières. Nous prévoyons une légère hausse de ce produit en 2025 en raison de la baisse des

- La taxe sur la consommation finale d'électricité en augmentation de plus de 44 000€ entre 2021 et 2023. La taxe pour 2024 est être équivalente à celle de 2022 (autour de 110 000 €). Nous inscrirons un montant quasi-équivalent en prévisionnel 2025.
- Les prélèvements sur les produits des jeux est stable depuis 2021. En 2024, la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a arbitrairement refusé de verser la deuxième partie du produit des jeux qu'elle a perçu et qui doit être reversé à la commune soit environ 40 000 €. Ce produit sera rattaché au budget de l'exercice 2024. La CCLTG doit entériner son versement avec retard lors du conseil communautaire du 13 février. Nous inscrirons la totalité du produit au budget 2025 et espérons une délibération de l'EPCI avant la fin de l'exercice pour le versement 2025 (produit 2024).

Les ressources fiscales propres sont complétées par trois reversements de fiscalité représentant un peu plus de 10 % de la fiscalité totale perçue par la commune en 2024, contre 12 % en 2018 : l'attribution de compensation (AC) et le fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

### A.3 – Les dotations et participations

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 36% des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2024, 32% en 2023 et 30 % en 2022.

Le calcul de la DGF s'effectue sur la base du potentiel financier (richesse fiscale), de l'effort fiscal, de la population, du classement en zone de revitalisation rurale. La commune n'a pas trop souffert, comparativement à d'autres communes, de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités grâce notamment à son classement en zone de revitalisation rurale depuis le 1er juillet 2017.

La loi de finances vient d'être votée. Le versement de la DGF, ainsi que des autres dotations qui constituent des prélèvements sur recettes de l'Etat attribués aux collectivités, seront comme à l'accoutumée inscrits conformément aux montants de l'année précédente. Leurs montants n'étant généralement pas connus avant la fin avril.

2025 est pour la commune l'année du recensement de la population. Cette opération doit être réalisée avec la plus grande rigueur. En effet, le chiffre de population représente la base de calcul des dotations de l'Etat.

#### - L'évolution des dotations de l'Etat depuis 2019

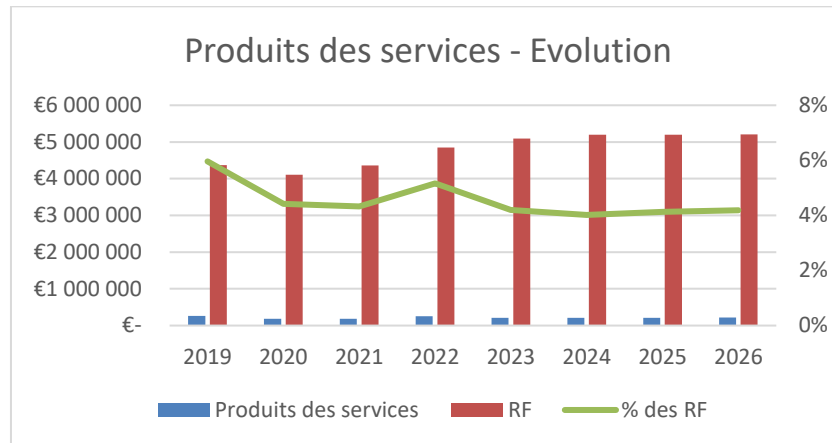
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	412 711,00€	410 450,00€	410 972,00€	411 668,00€	412 103,00€	411 233,00 €
DSR	488 831,00€	519 458,00€	556 858,00€	592 163,00€	642 295,00€	700 545,00 €
DNP	126 930,00€	126 608,00€	134 322,00€	135 869,00€	140 066,00€	142 953,00 €
<b>Total</b>	<b>1 028 472€</b>	<b>1 056 516€</b>	<b>1 102 152€</b>	<b>1 139 700€</b>	<b>1 194 464€</b>	<b>1 254 731€</b>

Entre 2019 et 2024, les dotations de l'Etat, premier poste des ressources institutionnelles, n'ont cessé de croître. Sur la période, elles progressent en moyenne de 4%, portée par la forte croissance de la Dotation de Solidarité Rurale. La part forfaitaire de la DGF s'est stabilisée depuis 2017 autour de 411 000 €. Enfin, la commune perçoit une part de la Dotation Nationale de Péréquation en augmentation de + de 16 000 € sur la période 2019-2024.

### A.4 – Les autres recettes de fonctionnement

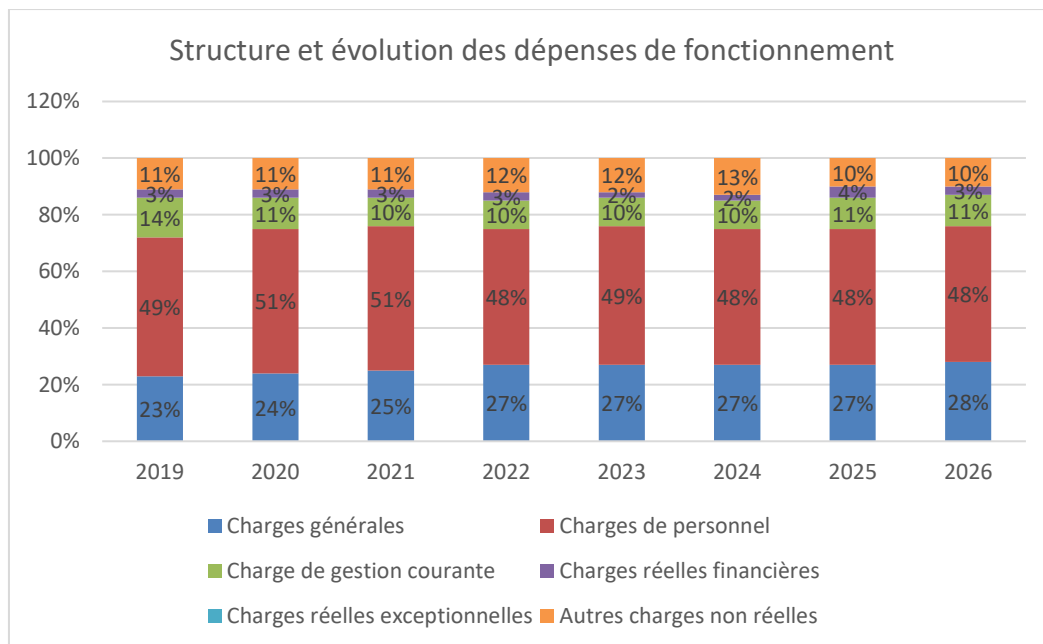
Les produits des services restent stables en 2024, 4% des recettes de fonctionnement. Ils sont essentiellement constitués de la participation des familles aux frais de fonctionnement des différents

services payants de la commune (restauration scolaire notamment) auxquels s'ajoutent les concessions du cimetière et les recettes des diverses régies, ainsi que les versements de personnels mis à disposition par la commune (médiathèque et piscine à la CCLTG, cinéma, Fermat science).



Le niveau de recettes de produits des services de 2018 (0,312 M€ soit 7% des RF) n'a toujours pas été retrouvé.

## B – Les dépenses de fonctionnement



### B.1 – Les charges de gestion

Les charges de gestion commencent à se stabiliser. Or depuis 2020, elles connaissent des évolutions annuelles plus contrastées compte tenu du contexte inflationniste. Nous sommes très vigilants quant à l'évolution de ces charges.

#### Les charges à caractère général

Représentant 27 % des dépenses de fonctionnement en 2024, les charges à caractère général ont encore connu une légère baisse par rapport à 2023. Elles sont contenues depuis 2022 à 27% des DF. Il reste difficile de les contenir, tant la commune dispose de patrimoine et de charges de centralité.

Malgré le transfert des compétences piscine et médiathèque à la Communauté de Communes et donc des dépenses de fonctionnement liées, on observe une stagnation conséquence de l'inflation sur les postes de dépenses les plus importants du chapitre (eau-énergie, combustibles, carburants, alimentation, fournitures d'entretien - de voirie - de petit équipement – autres fournitures...).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>011 - Charges à caractère général</b>	1 008 267€	1 011 497€	1 037 356€	1 157 931€	1 160 690€	1 101 707€
<b>DF</b>	4 420 710€	4 265 303€	4 265 555€	4 341 830€	4 308 730€	4 105 006€
<b>Ratio 011/DF</b>	23%	24%	24%	27%	27%	27%

Malgré tout, la maîtrise des charges à caractère général reste une volonté de l'équipe municipale.

#### Focus sur le coût de l'énergie

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Art. 60612 - Energie - électricité	140 228€	125 313€	143 737€	164 690€	228 357€	171 201€

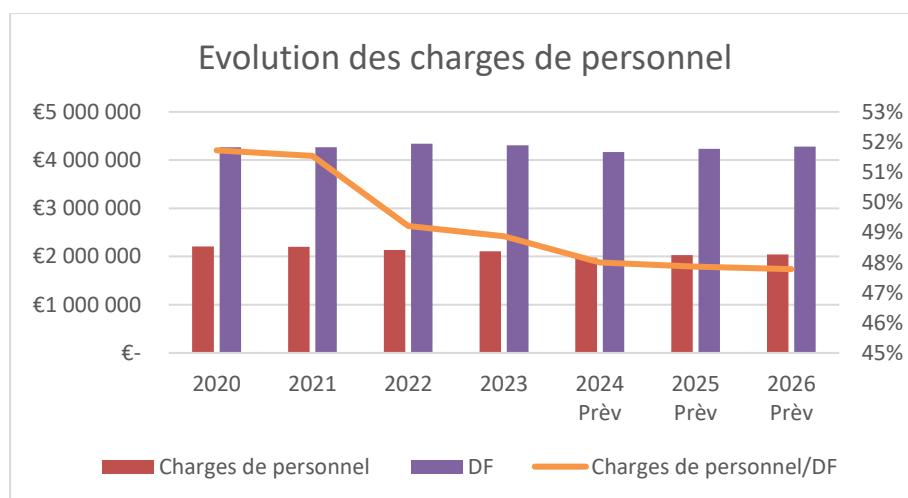
#### L'évolution des charges de personnel

2020	2021	2022	2023	2024 Prév. *	2025 Prév. *	2026 Prév. *
2 206 200€	2 198 673€	2 136 882€	2 106 019€	1 964 007€	2 027 000€	2 045 000€

\*Prévisionnel

#### Ratio par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024 Prév. *	2025 Prév. *	2026 Prév. *
52%	52%	49%	49%	48%	48%	48%



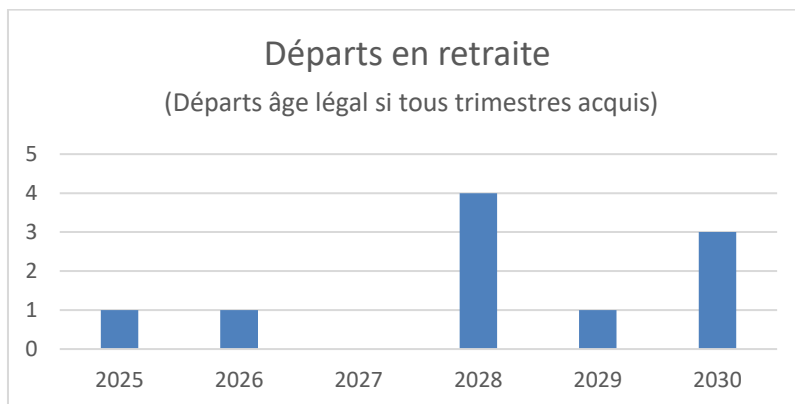
On constate une baisse régulière des charges de personnel depuis 2021.

En 2022, le chapitre 012- charges de personnel- passe sous la barre des 50% des dépenses de fonctionnement (- 4,1% entre 2021 et 2022).

Le chapitre 012 devrait augmenter légèrement en raison du recrutement d'un responsable du pôle technique en 2025.

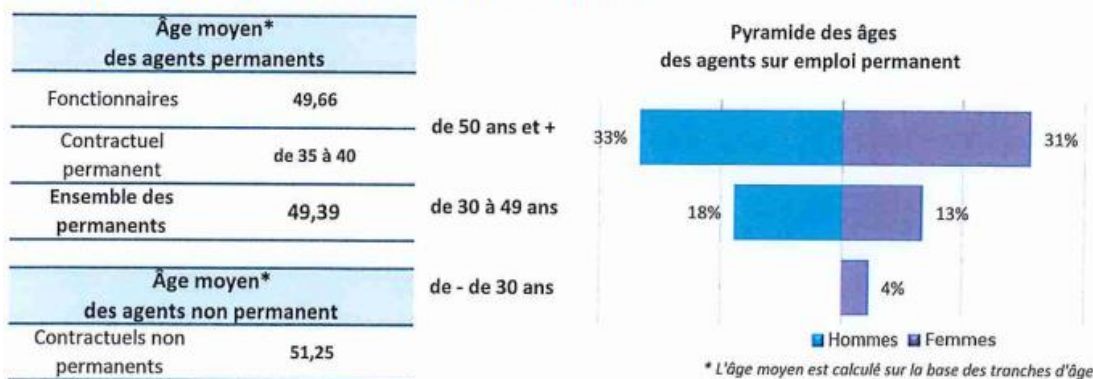


La maîtrise des charges de personnel reste toujours un enjeu pour les exercices à venir. Mais c'est sans compter sur le décret du 30 janvier 2025 qui entérine une hausse du taux de cotisation vieillesse des employeurs de 12 points en 4 ans ce qui représente environ 120 000 € de plus à effectif constant sur les charges de personnel d'ici 2028.



### Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans



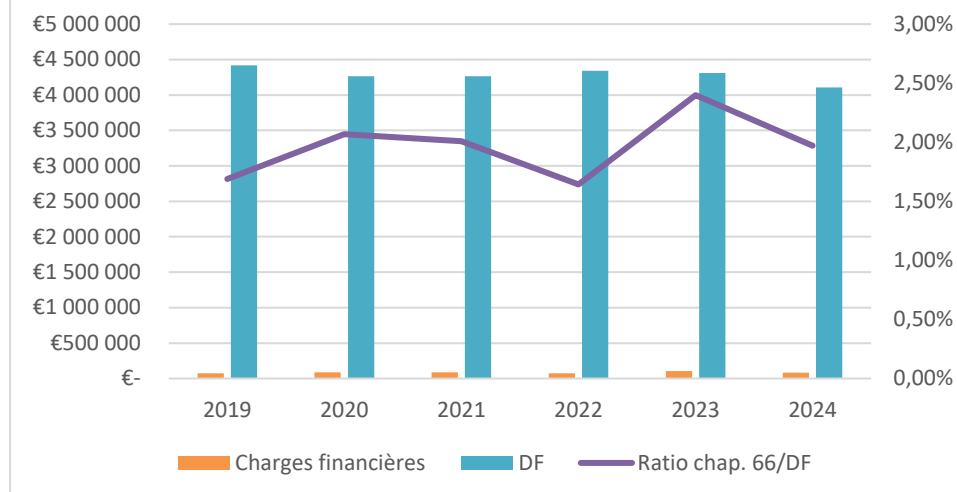
### Les subventions de fonctionnement & autres charges de gestion

Elles sont allouées par la commune à ses satellites, aux associations, aux écoles de la commune. Elles sont en diminution depuis 2020 en raison de la clôture du budget annexe de la régie du lac. En 2025, elles seront dans la mesure du possible maintenues à leur niveau de 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subv fctmt & autres ch. gestion	461 413 €	283 907 €	227 529 €	205 761 €	295 341 €	275 665 €
DF	4 420 710 €	4 265 303 €	4 265 555 €	4 341 830 €	4 308 730 €	4 105 006 €
Ratio subv F/DF	10%	7%	5%	5%	7%	7%

### Les charges financières

## Evolution des charges financières



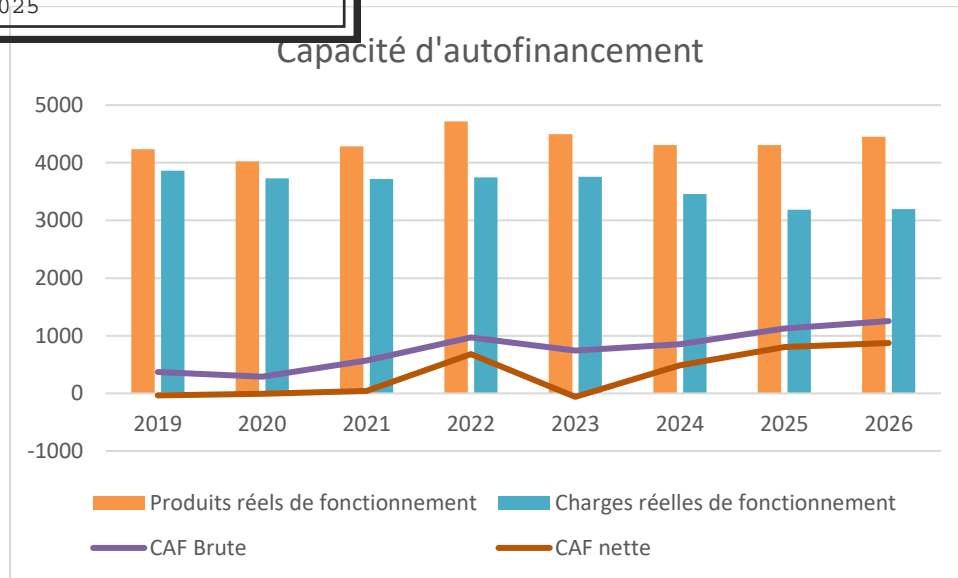
Le ratio des charges financières sur les dépenses de fonctionnement croît en 2023 en raison de la souscription du prêt relais remboursé intégralement en août 2024. Il s'agit d'une ligne de trésorerie destinée à financer le pôle TEC. En 2025, la commune devra emprunter pour financer ses investissements, la courbe devrait retrouver toutefois son niveau de 2020.

## B.2 – La capacité d'autofinancement

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Produits de gestion</b>	4 226	4 018	4 268	4 719	4 497
<b>-Charges de gestion</b>	3 745	3 609	3 597	3 636	3 653
<b>Excédent brut fctnt</b>	481	409	671	1 083	844
<b>Résultat financier -</b>	117	122	120	112	103
<b>Pdts exceptionnels</b>	8	4	18	1	0
<b>=CAF</b>	372	291	569	972	741
<b>-capital de la dette</b>	405	298	527	292	244
<b>= CAF nette</b>	-33	-7	42	680	497

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cessions d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

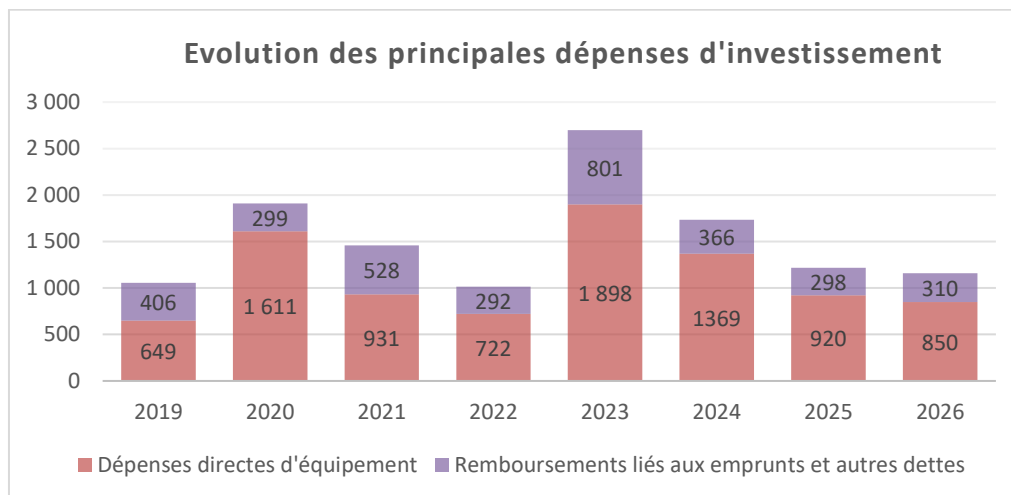
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) quant à elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



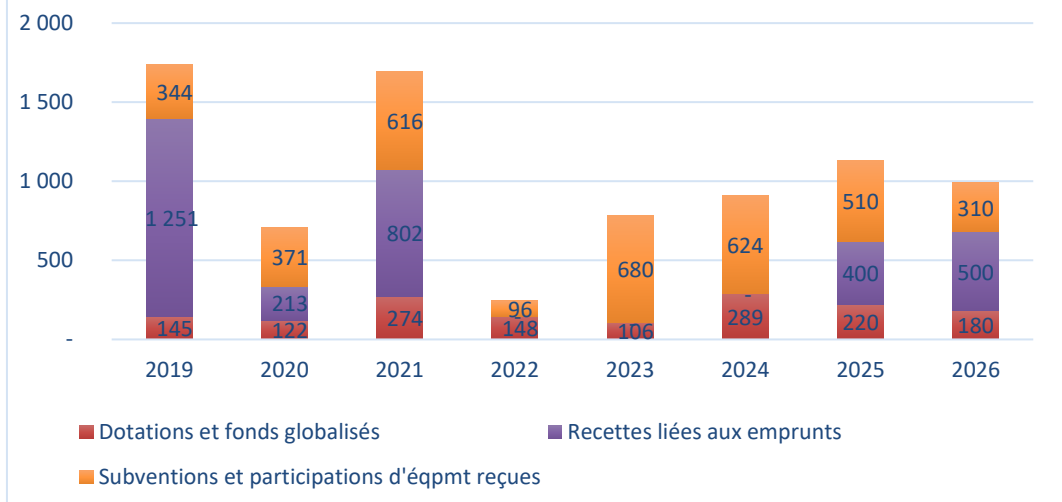
On note une amélioration de la capacité d'autofinancement brute de la commune depuis 2021, en raison de la baisse des charges réelles de fonctionnement et de l'augmentation des produits. Le rétablissement s'amorce jusqu'à la souscription de la ligne de trésorerie qui dégrade fortement la CAF nette en 2023. Cette dernière étant intégralement remboursée en 2024, le rétablissement est attendu en 2025.

Il est important que la commune contienne l'évolution de ses charges en deçà de celle de ses ressources et maîtrise la programmation de ses investissements. Les marges de manœuvre sont faibles pour la commune qui reste désavantagée par les lourdes charges liées à sa fonction de bourg-centre.

### C – Les opérations d'investissement



## Evolution des principales recettes d'investissement



## REPERES

2023 (en €/hab)	Commune	Montant en €/hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	27	57	66	66
Recettes liées aux emprunts	0	40	78	63
Subventions et participations d'équipement reçues	172	90	87	92

La commune dispose d'un important patrimoine immobilier qui peut être mobilisé pour financer ses opérations d'investissement.

En matière de subventions, les partenariats et les aides financières seront toujours recherchés aux mieux des intérêts de la commune :

- Les contrats Petites Villes de Demain et Bourg Centre permettent à la ville qui s'est engagée dans une opération de revitalisation de bénéficier de financements multiples. Nous sommes toutefois dans l'expectative quant aux années à venir compte tenu des décisions gouvernementales.
- Par ailleurs, un contrat d'équipement a été conclu avec le Département pour le financement des investissements pour la période 2022 – 2027. Un avenant n°2 doit être prochainement sollicité pour rajouter des opérations qui sont énumérées dans le programme pluriannuel d'investissement (ci-après).

Cependant, compte tenu de la situation gouvernementale, certains financeurs revoient leurs conditions d'attribution des dotations d'investissement (fonds vert, agence de l'eau...). Les crédits de paiement correspondant à des engagements déjà votés seront versés, mais les nouvelles dépenses de 2025 ne pourront bénéficier de certaines dotations, les critères devant être revus.

**D – Le programme pluriannuel d'investissement**

Le programme pluriannuel d'investissement devra toutefois être contenu et étalé au maximum pour tenir compte des capacités financières de la commune.

Il est évident qu'en tant que bourg-centre, la commune dispose de nombreux équipements

comparativement aux communes de sa strate et d'un patrimoine classé important qu'il convient de réhabiliter. Nombreux sont ceux qui nécessitent une rénovation voire une réhabilitation et une mise aux normes.

Les investissements 2025 porteront sur les projets suivants (en fonction du résultat 2024) :

PROJET	COUT HT/TTC	RECETTES ATTENDUES
Installation d'un système de vidéoprotection (3 <sup>e</sup> phase)	CP 2025 : 52 000 €/62 400 € (Total 3 phases = 210 500 €HT)	133 568 €
Aide à l'amélioration des façades	CP 2025 : 20 000 €	
Etudes complémentaires – Eglise ND	CP 2025 : 21 000 €	16 800 € (ddes en cours)
Rénovation et mise aux normes de l'éclairage public	CP 2025 : 28 815 €/34 578 €	Reste à charge Commune après subvention du SDE
Travaux dissimulation réseaux Bd Ch. DE GAULLE	CP 2025 : 163 905 € / 196 686 €	Reste à charge Commune après subvention du SDE
Végétalisation du cimetière (2 <sup>e</sup> tranche)	CP 2025 : 17 639 € / 21 167 €	
Aménagement du parc de l'esplanade	CP 2025 : 344 192 € / 413 030 €	206 515 € (ddes en cours)
Réfection de trottoirs	CP 2025 : 50 000 € / 60 000 €	15 000 €
Rénovation de 2 salles de classe à l'école élémentaire	CP 2025 : 20 000 € / 24 000 € Total = 141 182 €HT	68 809 €
Acquisition îlot en péril rue Despeyrous	CP 2025 : 2 €	
Réaménagement de la rue de l'église	CP 2025 : 60 000 €/72 000 €	
Expérimentation de piétonnisation de la halle	CP 2025 : 10 000 €/12 000 €	
Mobilier de rangement service technique	CP 2025 : 18 000 €/21 600 €	
Acquisition d'un tracteur pour le service technique	CP 2025 : 40 000 €/45 000 €	

A ces opérations et dans la mesure de nos possibilités, s'ajouteront, comme dans chaque exercice, des crédits pour diverses réfections (voirie, bâtiments, équipements) et l'acquisition ou le remplacement de matériels (informatique, technique, mobilier, véhicule). Il est vraisemblable que nous aurons à emprunter en 2025 pour mener à bien les projets de l'année.

### Le programme pluriannuel d'investissement 2026-2029 s'établit comme suit :

OPERATIONS PLURIANNUELLES	2026 (€ HT)	2027	2028	2029
Eglise Notre Dame (Moe et tvx - Phase 1)	78 141 €	616 941 €	616 941 €	616 941 €
Equipements et extension du cimetière	- €	- €	250 000 €	250 000 €
Restauration d'œuvres de l'église	- €	7 000 €	20 000 €	50 000 €
Aménagement de la base de loisirs	19 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €
Aide à l'amélioration des façades	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Acquisition divers mobiliers et matériels	40 000 €	50 000 €	60 000 €	40 000 €
Mise aux normes réseau éclairage public	30 000 €	20 000 €	10 000 €	- €
Dissimulation réseau d'éclairage public	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Rénovation énergétique groupe scolaire	- €	545 000 €	- €	- €
Végétalisation des cours d'écoles	392 000 €	70 000 €	- €	- €
Réfection de trottoirs	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Rénovation énergétique salle des fêtes	85 000 €	- €	- €	- €
Rénovation énergétique salle du 3e âge	60 600 €	- €	- €	- €
Réhabilitation immeubles Clémenceau /Pintois	- €	374 500 €	374 500 €	- €
Déplacement des ateliers municipaux	- €	693 000 €	693 000 €	- €
Opération aménagement urbain Despeyrous	50 000 €	100 000 €	100 000 €	- €
Etanchéité toit terrasse tribunes rugby	74 000 €	- €	- €	- €

### **En ce qui concerne la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption :**

La commune a effectué des travaux d'urgence en 2022 qui ont consisté à faire réaliser des travaux à la corde pour limiter les fuites avant la saison des pluies. En 2023, les travaux de réfection du réseau d'assainissement sur le pourtour du monument ont été réalisés pour limiter les remontées d'humidité. Des travaux d'entretien sont réalisés chaque année (nettoyage de cheneaux et réparations en toiture).

Le coût de la phase 1 de travaux (la restauration du clocher notamment) a été chiffré par la maîtrise d'œuvre à 1 851 000 €HT.

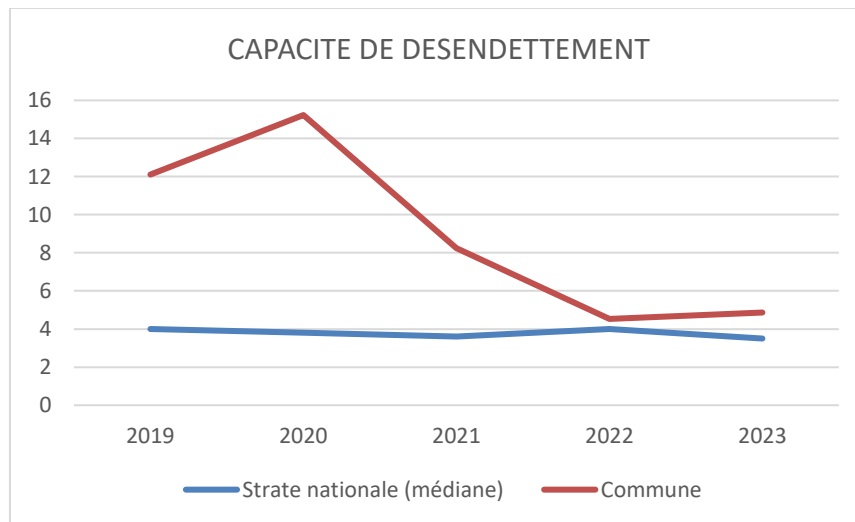
Nous espérons pouvoir engager cette phase 1 de travaux en 2026 grâce à une mobilisation des financeurs à plus de 80% du montant HT des travaux grâce à une demande de déplafonnement des aides.

Le montant de la restauration complète est disproportionné par rapport à la capacité financière de la commune (8 000 000 € HT).

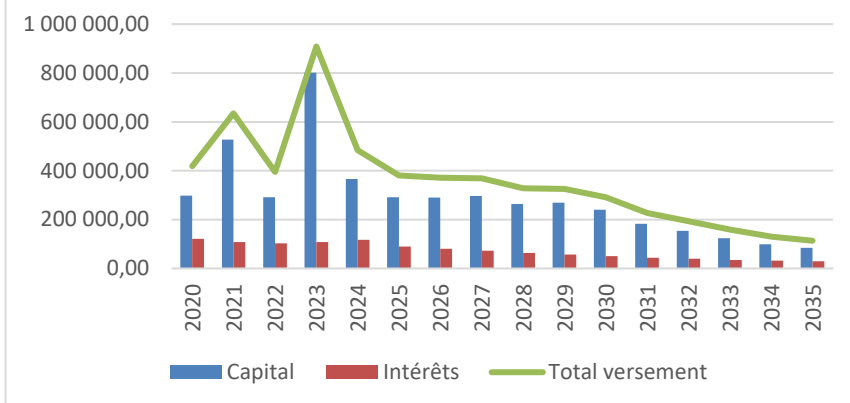
### **E – La structure de la dette**

Considérant le programme d'investissement ambitieux de la commune, le niveau de son endettement par habitant est supérieur à la moyenne des communes de même strate mais évolue positivement. La capacité de désendettement de la commune s'est améliorée de manière importante depuis 2020, année lors de laquelle elle se trouvait au-dessus du seuil d'alerte (le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans).

La capacité de désendettement de la commune est passée de 15,23 en années de CAF brute en 2020 à 4,86 en années de CAF brute en 2023.



## Evolution des remboursements par année



L'encours est constitué à 100% de produits à taux fixes ou à taux variables simples, donc sans risque. Une partie de ces emprunts (340 607 € en 2023) donne lieu à remboursement de l'annuité par le Département.

Malgré cette évolution positive, nous utiliserons l'excédent de fonctionnement mais nous devons vraisemblablement contracter un emprunt en 2025 pour mener à bien les projets prévus. Le niveau des dépenses d'équipement va toutefois diminuer pour permettre aux finances communales de se renflouer après l'important projet du pôle TEC.

Pour ce qui concerne la dette,

- 2 emprunts se sont terminés en 2024 pour une annuité de 23 000 €, ainsi que la ligne de trésorerie de 800 000 € ;
- Un emprunt s'éteint en 2025 pour une annuité de 7 400 €,
- Un emprunt se termine en 2027 pour une annuité de plus de 38 000 €.

## Tableau des échéances d'emprunts entre 2023 et 2030

Emprunt Numéro / Objet	2023				2024				2025				2026				2027				2028				2029				2030			
	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10
11666343693 / N° 63 - INVESTISSEMENT 2004					(10/06/2024)																											
358425E / N°84 - PRET RELAIS POLE TEC					(05/08/2024)																											
0419017 / N° 37 - LOGEMENTS P.L.A									(01/09/2025)																							
00748297619 / N° 74 - INVESTISSEMENT 2012													(10/10/2027)																			
090552E / N° 81 - INVESTISSEMENT 2019																					(05/11/2029)											
4380374 / N° 75 - INVESTISSEMENT 2014																									(05/01/2030)							
060264 / N° 68 - INVESTISSEMENT 2006 IENA																									(15/11/2030)							
<b>Capital restant à rembourser Fin d'année</b>	<b>4 096 118,57</b>				<b>3 230 773,96</b>				<b>2 939 126,72</b>				<b>2 648 715,36</b>				<b>2 352 264,04</b>				<b>2 087 871,02</b>				<b>1 818 942,41</b>				<b>1 577 975,35</b>			

## EN CONCLUSION

Le Rapport d'Orientations Budgétaire 2025 annonce :

- Un maintien du niveau des taux communaux des impôts locaux (pas d'augmentation depuis 2009),
- Une continuité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une recherche d'économies notamment sur les consommations de fluides dans les bâtiments, une maîtrise des charges de personnel,
- Une gestion de la dette adaptée.

L'objectif consiste donc à trouver des ressources internes sans augmenter la fiscalité tout en gardant la maîtrise de la dette.

Par ailleurs, pour une collectivité locale, l'investissement est non seulement indispensable pour

maintenir la qualité de sa prestation à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous.

Malgré une conjoncture peu favorable, la politique ambitieuse d'investissement doit se poursuivre. Nous devons vraisemblablement emprunter en 2025 pour continuer à engager les projets du mandat après l'importante opération du Pôle TEC.

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que cet exercice sera marqué par des incertitudes budgétaires. Nous devons donc harmoniser nos capacités budgétaires avec le niveau de subventions que nous pouvons obtenir.

Nous sommes confrontés à une situation de plus en plus tendue et un manque de perspective à moyen et long terme à l'image de la situation nationale. Nos prévisions doivent donc être appréhendées avec beaucoup de prudence et seront susceptibles d'être quelque peu bouleversées par le contexte économique. Nous devons sans doute encore devoir faire preuve de réactivité et d'une grande capacité d'adaptation.

## VI – LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA

*Les montants 2024 ne correspondent pas au CA 2024, il s'agit de montants approchés.*

Le budget annexe du cinéma apparaît en excédent de près de 43 000 € en fonctionnement en 2024.

### La section d'exploitation de 2019 à 2026 (Prev.) – Budget Cinéma

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses en €*	116 887 €	76 926 €	64 574 €	107 715 €	145 427 €	138 035 €	139 250 €	140 674 €
Recettes en €*	109 593 €	96 034 €	77 421 €	96 595 €	172 896 €	180 977 €	179 230 €	181 873 €

\*Hors report exercice N-1

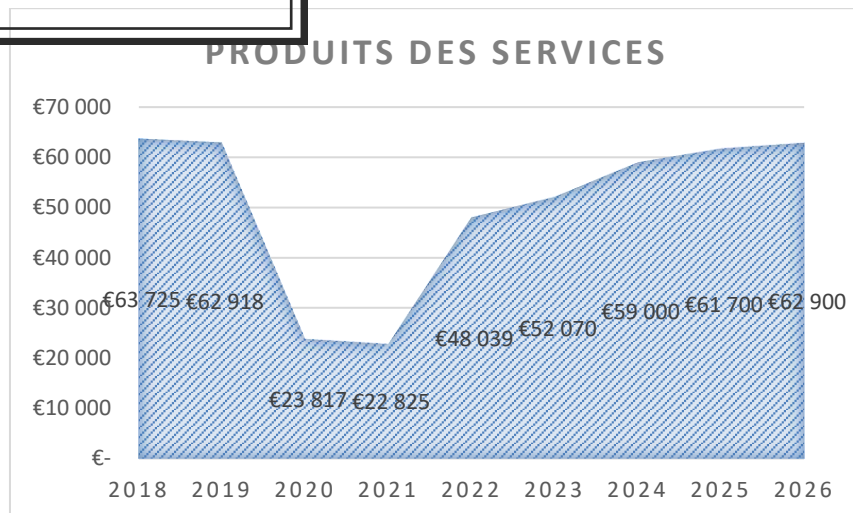
La structure des dépenses :

- Près de 83% sont des charges à caractère général,
- 17% sont des charges de personnel.

La structure des recettes :

- 33% représentent les produits des services (entrées et ventes de boissons et friandises),
- 40% de subvention communale,
- 0% d'encaissement du produit des locations aux associations et entreprises,
- 4% sont des subventions du CNC,
- 24% des recettes représentent l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur.





Même si elle est en nette augmentation (59 000 €), la fréquentation de la structure n'a pas encore atteint son niveau de 2018 (63 725 €).

En 2025, nos objectifs consistent à :

- Proposer une programmation capable d'attirer un large public (le but étant d'atteindre un niveau de produits des services de 2018),
- Être efficace sur la communication,
- Être capable de diversifier l'utilisation de la structure grâce à des occupations payantes.

## VII – LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

*Les montants 2024 ne correspondent pas au CA 2024, il s'agit de montants approchés.*

Le résultat du budget annexe de l'assainissement présente un déficit de 386 459 € en investissement et un excédent de 496 320 € en fonctionnement.

### Le budget Assainissement de 2019 à 2026 (Prév.)

<b>Fonctionnement</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Dépenses en €* </b>	314 260	324 117	533 248	182 575	177 346	176 253	175 426	175 846
<b>Recettes en €* </b>	448 556	459 455	434 147	239 385	314 769	672 573	612 478	599 957
<b>Investissement</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Dépenses en €* </b>	270 459	351 583	260 708	225 287	353 157	616 145	654 201	580 000
<b>Recettes en €* </b>	187 948	190 919	195 344	188 813	212 980	229 686	230 121	245 000

\*Hors report exercice N-1

Pour rappel :

La collecte et traitement des eaux usées ont été confiés depuis le 1er janvier 2022 par contrat de concession à la SAUR, qui assure désormais la gestion et le fonctionnement technique et financier du service pour une durée de 15 ans. La commune conserve à sa charge les gros travaux d'investissement notamment ceux consignés dans le schéma directeur. La part communale liée au service permettra de dégager en moyenne 100 000 €/ an de recettes nettes sur 10 ans.

## Tableau des échéances d'emprunts entre 2023 et 2030 - Budget Assainissement

Emprunt Numéro / Objet	2023			2024			2025			2026			2027			2028			2029			2030					
	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7
060277 / STATION EPURATION N° 2	(15/10/2030)																										
Capital restant à rembourser Fin d'année	729 178,00			625 012,00			520 846,00			416 680,00			312 514,00			208 348,00			104 182,00			0,00					

L'encours s'élève à 625 012 € au 31.12.2024 (l'emprunt a été contracté pour financer la station d'épuration). Cette dette s'éteint au 15/10/2030. L'annuité pour 2025 s'élève à 128 245,86 €.

### Rappel des travaux réalisés sur le réseau depuis 2023 :

L'année 2023 a été consacrée au renouvellement de la canalisation d'eaux usées et création d'un réseau pluvial rue du presbytère (70m). En octobre 2023, conformément au diagnostic, le collecteur principal le long du ruisseau de Mestre Jordi (400m) a été remplacé avec mise en conformité de tous les branchements. En septembre et octobre 2024, à la faveur des travaux de voirie du département rue Despeyrous, un réseau pluvial (300m) a été créé, tous les branchements de la rue pour séparer les eaux pluviales des eaux usées ont été remplacés. Le réseau pluvial se jette maintenant dans la Gimone via le pluvial existant en aval des déversoirs d'orage.

Enfin, toujours conformément au schéma directeur d'assainissement, le déversoir d'orage de la crèche a été réaménagé et équipé d'une sonde, d'une lame déversante et d'un soffrel.

Ces travaux ont été financés grâce à l'excédent dégagé depuis plusieurs années, sans recours à l'emprunt.

Ces travaux sont réalisés par le titulaire de l'accord-cadre à bons de commande qui a été conclu pour réaliser les travaux d'extension, renouvellement et renforcement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales pour la période 2024-2027 : l'entreprise BAYOL. Ces travaux ont pour but de mettre aux normes les réseaux identifiés dans le schéma directeur.

Pour ces travaux, la commune mobilisera une enveloppe de 300 000 €/an, nous comptons sur 70 % d'aides financières de l'agence de l'eau notamment. Ceci permettra d'éviter le recours à l'emprunt.

Année de réalisation	CHANTIERS	Linéaire de canalisation	Diamètre Conduite principale	Nb Branchement EU	Linéaire yc branchement	Montant en €HT	Montant travaux	Frais divers et Imprévus	MOE	Conformité branchement	AEAG Subvention	Reste charge Commune
2024	Rue DESPEYROUS	380	600	21	684	336 094,06 €	311 198,20 €	15 559,91 €	9 335,95 €	31 500,00 €	235 265,84 €	100 828,22 €
2025	Rue de l'EGLISE - Place Gambetta	380	600	58	960	416 719,08 €	385 851,00 €	19 292,55 €	11 575,53 €	87 000,00 €	291 703,36 €	125 015,72 €
2026	Avenue Albert SOUBIES	180	600	15	480	214 255,58 €	198 384,80 €	9 919,24 €	5 951,54 €	22 500,00 €	149 978,91 €	64 276,68 €
2027	Blvd VERDUN	400	1000	55	1010	466 171,63 €	431 640,40 €	21 582,02 €	12 949,21 €	82 500,00 €	326 320,14 €	139 851,49 €
						1 433 240,35 €	1 327 074,40 €	66 353,72 €	39 812,23 €	223 500,00 €	1 003 268,25 €	429 972,11 €

En 2025 et toujours consécutivement aux travaux de voirie, la séparation des eaux usées et pluviales de la rue de l'église (300m) sera réalisée, avec la création d'un réseau pluvial et la mise en conformité des branchements. En 2025 seront équipés également les déversoirs d'orage du cinéma et de la Sarrade demandés dans le schéma directeur.